

Zeitschrift: Bulletin du ciment
Herausgeber: Service de Recherches et Conseils Techniques de l'Industrie Suisse du Ciment (TFB AG)
Band: 63 (1995)
Heft: 7

Rubrik: TFB actuel

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

TFB actuel

Anciennes et nouvelles sortes de ciments en parallèle

Sortes de ciments	Désignation	
	jusqu'à fin 1994	depuis début 1995 ¹⁾
ciment Portland normal	CP	CEM I 32,5 (imprimé en bleu sur les sacs) ou CEM I 42,5 (imprimé en noir sur les sacs)
ciment Portland à hautes résistances	CPHR	CEM I 52,5 (imprimé en rouge sur les sacs)
ciment Portland à résistance élevée aux sulfates	CPHS	CEM I 32,5 HS ou CEM I 42,5 HS
ciment à hautes résistances à résistance élevée aux sulfates	CPHS-HR	
ciment Portland au calcaire		CEM II/A-L 32,5 (imprimé en brun sur les sacs)

1) De nombreux producteurs commercialisent leurs ciments sous des noms de marque qui leur sont propres. Ces noms ne donnent qu'indirectement des indications sur les caractéristiques technologiques du matériau. Ils ne doivent pas être utilisés dans les documents servant à l'établissement des projets et aux soumissions.

Tab. 1 Mise en parallèle des principales anciennes et nouvelles sortes de ciments.

Depuis le 1er janvier 1995, les ciments sont proposés en Suisse conformément à la norme SIA 215.002. Les collaborateurs du TFB constatent depuis lors qu'il y a fréquemment confusion, tant en ce qui concerne les nouvelles sortes de ciments que les désignations des bétons conformément à la norme. C'est pourquoi, ci-après, les principales anciennes et nouvelles sortes de ciments sont mises en parallèle dans le *tableau 1*, et que des exemples pour la commande de ciments sont donnés dans le *tableau 2*. Dans la colonne de droite du *tableau 2*, seules les sortes de ciments sont indiquées

Désignations des bétons conformément à la norme jusqu'à fin 1994	depuis début 1995
béton B 35/25 CPHR 325 kg/m ³	béton B 35/25 CEM I 325 kg/m ³
béton B 35/25 CP 300 kg/m ³ résistant au gel	béton B 35/25 CEM I 300 kg/m ³ résistant au gel
béton B 35/25 CPHS 325 kg/m ³ étanche	béton B 35/25 CEM I HS 325 kg/m ³ étanche

Tab. 2 Exemples de désignations correctes des bétons, selon norme SIA 162. Les ajouts: les fumées de silice.

(CEM I, CEM I HS). La résistance appropriée de ces ciments (par exemple CEM I **42,5** HS) doit être déterminée par le fournisseur du béton, seul ou en accord avec le commettant.